

Conseil Municipal
Du mardi 19 Juin 2017 à 18h00

L'an deux mil dix-sept, le 19 juin à 18h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 13 juin 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Louis NAVARRE.

Nom et Prénom	Présents	Absents	Absents excusés	Pouvoirs
Mme AUVRAY Isabelle	X			
Mme BELLET Sylvie	X			
Mme CHEMIN Françoise	X			
M. DELAHAYE Jean-Richard	X			
M. DEMARE Michael	X			
M. DENEUVE Edouard	X			
M. FIOLETT Pierre	X			
M. LAMBERT Michel	X			
Mme LEPLAY Aurélie			X	Jean-Louis NAVARRE
M. MARECAL René	X			
M. NAVARRE Jean-Louis	X			
M. PAIMPARAY William	X			
Mme PIGNÉ Corinne	X			
Mme SOUDRY Christine	X			
Mme VARIN Nathalie	X			

A été nommé comme secrétaire de séance : M. René MARECAL

Monsieur Le Maire demande qu'un point supplémentaire soit ajouté à l'ordre du jour :

- TRAVAUX DE VOIRIE 2017 – CHOIX ENTREPRISE SUITE REFUS DES ENTREPRISES RETENUES
- ACQUISITION DE BUREAUX POUR ENSEIGNANTES – AUTORISATION
- RÉHABILITATION ÉCOLE G.CUVIER – AVENANT AU MARCHÉ TRAVAUX LOT 4 – AUTORISATION SIGNATURE.
- RÉHABILITATION ÉCOLE G.CUVIER – AVENANT AU MARCHÉ TRAVAUX LOT 7 – AUTORISATION SIGNATURE.
- DEPOSE ET POSE RADIATEURS – CHOIX DE L'ENTREPRISE
- ACQUISITION MATERIEL VOIRIE POUR ZERO-PHYTO – CHOIX DES ENTREPRISES
- LUMINAIRES – MISE EN VENTE – AUTORISATION
- VEHICULE SERVICE TECHNIQUE – MISE EN VENTE – AUTORISATION
- ECOLE G.CUVIER – IMMEUBLE TRANCHARD - TERRASSEMENT PARCELLE PELOUSE POUR CREATION STATIONNEMENT – CONVENTION - AUTORISATION SIGNATURE
- LUDISPORT – RENTREE 2017 – AUTORISATION ADHESION

01 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 9 MAI 2017

Mme Chemin souhaite préciser que contrairement à ce qui est indiqué dans ce compte-rendu, il ne s'agit pas d'un concours de Gospel mais d'un concert Gospel qui a lieu en août.

Pas d'autres remarques, le compte-rendu de la séance du 9 mai 2017 est approuvé à l'unanimité.

02 - INFORMATIONS DU MAIRE :

- ✓ Restrictions d'eau jusqu'au 31/12/2017 pour les particuliers et collectivités : interdiction de lavage de voitures + remplissage des piscines privées, restriction des arrosages des espaces verts entre 20h et 8h ;
- ✓ Rappel des horaires de tonte : du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 20h00
le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00

Monsieur Le Maire demande aux conseillers municipaux de bien vouloir veiller à la bonne application de ceux-ci auprès de leurs voisins.

- ✓ SIVOM Jules Ferry : retour sur la dernière réunion où il a été fait part de la réorganisation prévue dans les 2 ans à venir. Les communes d'Angerville-la-Martel, Gerponville, Riville, Théroutdeville et Theuville-aux-Maillots souhaitent reprendre leurs maternelles avec leurs propres cantines.
- ✓ Retour sur l'enquête des commerçants : 13 réponses reçues dont il ressort une majorité de commerçants favorables à fixer les réunions le jeudi à 19h00. La première réunion de l'entente commerciale sera donc fixée en septembre.

- ✓ Les compteurs à gaz vont être changés sur la commune afin de procéder à la télé-relève (comme il est actuellement en cours pour les compteurs eau avec VEOLIA)
Le conseil municipal, par délibération du 6/10/2014, a refusé la signature de la convention avec GRDF pour l'installation des équipements nécessaires à la mise en place de l'infrastructure de télé-relève sur les bâtiments ;
Monsieur Le Maire demande au conseil municipal s'il souhaite revenir sur cette décision,
A l'issue du débat qui s'instaure, le sujet est soumis au vote :
POUR : 13 CONTRE : 1 (Monsieur LAMBERT) ABSTENTION : 1 (M. DENEUVE)
Par treize voix « pour » et 1 « contre », le conseil municipal autorise :
- d'accepter la télé-relève et l'installation des infrastructures qui en découlent
- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer les documents relatifs à ces installations
- ✓ Retour sur les contacts avec le Département et l'Agglo de Fécamp sur l'entretien de la ligne de chemin de fer ;
- ✓ Dates à retenir :
 - ☞ Le 19 juin 2017 début des travaux de réhabilitation de l'école G. CUVIER ;
 - ☞ Le 21 juin 2017 à partir de 20h00 : fête de la musique sur la place Grèverie (salle du Vivier en cas de mauvaises conditions climatiques) ;
 - ☞ Le 23 juin 2017 : la commission sur les fermetures de classes (1 en maternelle et 1 en primaire)
 - ☞ Le vendredi 30 juin 2017, les intervenants et les enfants des TAP invitent leurs parents pour une exposition et démonstrations des activités réalisées durant l'année scolaire ;
 - ☞ Le 1er juillet 2017 l'assemblée Générale Annuelle de l'Entente Sportive Gerponville / Valmont se réunie et la première course des cafetiers est organisée ;
 - ☞ Le 13 juillet : feu d'artifice ;
 - ☞ Le 14 juillet : défilé
- ✓ Monsieur Le Maire fait un retour au conseil municipal sur la course de vélo du 28 mai dernier ;
- ✓ Il indique également son refus auprès des organisateur du tour Cycliste de Seine-Maritime que Valmont soit une commune étape. La participation aux frais demandé de 4 000 € ne pouvant être supporté par le budget communal.
- ✓ Monsieur Le Maire fait un point sur les rythmes scolaires suite à la commission des affaires scolaires réunie le jeudi 4 mai
- ✓ Monsieur Le Maire informe que le secrétariat de la Mairie emménagera dans la salle Fiquet à compter de début octobre et pendant toute la durée des travaux de mise en accessibilité du secrétariat.
- ✓ Monsieur Le Maire qu'il a été sollicité par l'association de protection du site de Valmont afin d'obtenir une subvention (1 400 €) pour la remise en état du Lavoir. Il informe l'association qu'elle doit préalablement faire des demandes auprès d'autres financeurs tel que le Département, la Région, la Communauté d'Agglomération de Fécamp... puis la commune viendra prendre sa décision.

03- TRAVAUX ECOLE G.CUVIER - CLOTURE - CHOIX DE L'ENTREPRISE

Suite à la délibération du conseil municipal du 9 mai 2017 autorisant Monsieur Le Maire à consulter les entreprises afin de réaliser divers travaux complémentaires à l'école G.CUVIER

et, après consultation de celles-ci,

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal les offres reçues et propose au conseil municipal de retenir l'entreprise économiquement la plus avantageuse au regard des critères attendus.

Ainsi, après avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer avec l'entreprise CSTP le devis relatif à l'installation d'une clôture et portails à l'école G.CUVIER pour un montant total HT de 17 102,80 €

04- TRAVAUX ECOLE G.CUVIER - INSTALLATION DE RETRO-PROJECTEURS - CHOIX DE L'ENTREPRISE

Suite à la délibération du conseil municipal du 9 mai 2017 autorisant Monsieur Le Maire à consulter les entreprises afin de réaliser divers travaux complémentaires à l'école G.CUVIER

et, après consultation de celles-ci,

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal les offres reçues et propose au conseil municipal de retenir l'entreprise économiquement la plus avantageuse au regard des critères attendus.

Ainsi, après avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer avec la SARL ANDRIEU ELEC le devis relatif à l'installation d'un rétroprojecteur dans les deux salles de classe de l'école G. CUVIER pour un montant total HT de 1 764 €

04A - TRAVAUX ECOLE G.CUVIER – ACQUISITION MOBILIERES ENSEIGNANTS

Monsieur Le Maire, indique que compte-tenu de l'installation en vidéoprojecteurs de deux salles de classes sur cinq prévu à l'initial et, compte-tenu de la demande des enseignantes de renouvellement de leurs bureaux devenus vétustes.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à consulter les entreprises, dans le même temps que le renouvellement du mobilier du secrétariat, pour l'acquisition de deux bureaux pour les enseignantes.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- d'autoriser Monsieur Le Maire à consulter les entreprises, dans le même temps que le renouvellement du mobilier du secrétariat, pour l'acquisition de deux bureaux pour les enseignantes.

05- TRAVAUX ECOLE G.CUVIER - INSTALLATION STORES - CHOIX DE L'ENTREPRISE

Suite à la délibération du conseil municipal du 9 mai 2017 autorisant Monsieur Le Maire à consulter les entreprises afin de réaliser divers travaux complémentaires à l'école G.CUVIER

et, après consultation de celles-ci,

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal les offres reçues et propose au conseil municipal de retenir l'entreprise économiquement la plus avantageuse au regard des critères attendus.

Ainsi, après avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer avec l'EURL MARECAL le devis relatif à l'installation de doubles stores occultant et solaires dans les salles de classes de l'école G.CUVIER pour un montant total HT de 10 330 €.

06- TRAVAUX ECOLE G.CUVIER - ECLAIRAGE DES COULOIRS ET DES ESCALIERS - CHOIX DE L'ENTREPRISE

Suite à la délibération du conseil municipal du 9 mai 2017 autorisant la signature des marchés de travaux pour la réhabilitation de l'école G.CUVIER et au marché notifié le 29 mai 2017,

Monsieur Le Maire indique que,

Vu le marché initial de la société ANDRIEU ELEC, titulaire du lot 8 – électricité, qui chiffre la dépose et la repose des éclairages existants dans les escaliers et des circulations de l'étage à 760 € HT.

Compte-tenu de la volonté de la commune de réduire ses consommations d'énergies,

Et, compte-tenu que la société dépose les luminaires existants et est habilitée à être présente sur le chantier de réhabilitation de l'école G. CUVIER,

Monsieur Le Maire propose l'installation de dalles Led, moins consommatrices que le matériel actuel, pour un coût supplémentaire de 1 240 € HT.

Ainsi, après avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer avec l'entreprise ANDRIEU ELEC les documents relatifs à la modification de l'éclairage des couloirs et des escaliers de l'école G.CUVIER pour un montant total HT de 1 240 €

06A – RÉHABILITATION ÉCOLE G.CUVIER – AVENANT AU MARCHÉ TRAVAUX LOT 4 – AUTORISATION SIGNATURE.

Monsieur Le Maire rapporte au conseil municipal que, suites aux réunions de chantier de l'école G. CUVIER, il est nécessaire de réaliser des modifications notamment pour les portes situées sous le préau, non prévues au marché notifié.

Vu le marché notifié le 29/05/2017 ;

Vu la nécessité de changer les portes extérieures situées sous le préau non prévue par le maître d'œuvre dans le marché ;

Compte-tenu du devis de l'entreprise titulaire du marché - MPO FENETRES,

Il est proposé d'autoriser Monsieur Le Maire à signer, avec elle les documents nécessaires à ces modifications de menuiseries extérieures pour un montant supplémentaire HT de 908.48 €

Ainsi, après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer, avec le titulaire du marché MPO FENETRES, les documents nécessaires à ces modifications de menuiseries extérieures pour un montant supplémentaire HT de 908.48 €

06B – RÉHABILITATION ÉCOLE G.CUVIER – AVENANT AU MARCHÉ TRAVAUX LOT 7 – AUTORISATION SIGNATURE.

Monsieur Le Maire rapporte au conseil municipal, que suites aux réunions de chantier de l'école G. CUVIER, il est nécessaire de réaliser des modifications dans les aménagements extérieurs, notamment pour la transformation d'une parcelle de pelouse, appartenant à Monsieur Tranchard, en un parking.

De plus, compte tenu du choix du conseil municipal de remplacer la clôture existante par une neuve, la société n'a plus la non repose de la clôture de l'école, prévue au contrat notifié le 29/05/17.

Ainsi, suite au devis de l'entreprise titulaire du marché, il est proposé :

- d'une part, d'autoriser Monsieur Le Maire à signer, avec le titulaire du marché EUROVIA, les documents nécessaires à la réalisation d'un parking pour un montant supplémentaire HT de 3 520,92 €.
- Et d'autre part, à signer avec Monsieur Tranchard, propriétaire de l'immeuble à côté de l'école G. CUVIER, une convention pour l'usage et le terrassement d'une partie de pelouse pour permettre le passage de véhicules de personnes à mobilité réduite (PMR) et ainsi stationner les véhicules de l'immeuble plus loin de l'école.

Ainsi, après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer, avec le titulaire du marché EUROVIA, les documents nécessaires à la modification du marché – lot 7 ;
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer, avec M. TRANCHARD, propriétaire immeuble voisin à l'école, une convention pour le terrassement d'une pelouse pour favoriser le stationnement et l'accès PMR.

07- TRAVAUX ECOLE G.CUVIER - VESTIAIRE DU PERSONNEL COMMUNAL - CHOIX DES ENTREPRISES

Suite à la délibération du conseil municipal du 9 mai 2017 autorisant Monsieur Le Maire à consulter les entreprises afin de réaliser divers travaux complémentaires à l'école G.CUVIER

et, après consultation de celles-ci,

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal les offres reçues et propose au conseil municipal de retenir l'entreprise économiquement la plus avantageuse au regard des critères attendus.

Ainsi, après avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer avec les entreprises EURL MARECAL et SARL LEPLAY les devis relatifs à l'aménagement d'un vestiaire destiné au personnel communal de l'école G. CUVIER pour des montants totaux respectifs HT de 1 320 € pour la maçonnerie et 5 218,32 € pour les cloisons.

08- TRAVAUX ECOLE G.CUVIER - CREATION DE PLACARDS DANS LES COULOIRS - CHOIX DE L'ENTREPRISE

Suite à la délibération du conseil municipal du 9 mai 2017 autorisant Monsieur Le Maire à consulter les entreprises afin de réaliser divers travaux complémentaires à l'école G.CUVIER

et, après consultation de celles-ci,

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal les offres reçues et propose au conseil municipal de retenir l'entreprise économiquement la plus avantageuse au regard des critères attendus.

Ainsi, après avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer avec l'entreprise EURL MARECAL le devis relatif à la création de placards dans les couloirs de l'école G.CUVIER pour un montant total HT de 2 544 €

09- TRAVAUX ECOLE G.CUVIER - ROBINETTERIE COULOIRS - CHOIX DE L'ENTREPRISE

Suite à la délibération du conseil municipal du 9 mai 2017 autorisant Monsieur Le Maire à consulter les entreprises afin de réaliser divers travaux complémentaires à l'école G.CUVIER

et, après consultation de celles-ci,

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal les offres reçues et propose au conseil municipal de retenir l'entreprise économiquement la plus avantageuse au regard des critères attendus.

Ainsi, après avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer avec l'entreprise DELAMOTTE le devis relatif à la modification de la robinetterie dans les couloirs de l'école G.CUVIER pour un montant total HT de 997,25 €

10- ALIMENTATION EN EAU DU LABO PHOTO - CHOIX DE L'ENTREPRISE

Suite à la délibération du conseil municipal du 9 mai 2017 autorisant Monsieur Le Maire à consulter les entreprises afin de réaliser divers travaux complémentaires à l'école G.CUVIER

et, après consultation de celles-ci,

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal les offres reçues et propose au conseil municipal de retenir l'entreprise économiquement la plus avantageuse au regard des critères attendus.

Ainsi, après avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer avec l'entreprise LAMBERT le devis relatif à l'alimentation en eau du labo photo pour un montant total HT de 760 €

10A – TRAVAUX ECOLE G.CUVIER – RADIATEURS – CHOIX ENTREPRISE

Monsieur Le Maire rapporte au conseil municipal, que suites aux réunions de chantier de l'école G. CUVIER, la démonte et la remonte des radiateurs n'a été prévu dans aucun des lots.

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que suite à la consultation auprès des entreprises DELAMOTTE, GUERIN FRANCOIS et il s'avère que l'entreprise la mieux disante est l'entreprise GUERIN FRANCOIS pour un montant total HT de 1 000 €.

Il demande donc au conseil municipal de se prononcer sur ce point.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- De retenir, pour la dépose et repose des radiateurs, l'entreprise GUERIN FRANCOIS, mieux disante, pour un montant total HT de 1 000 € ;
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer le devis relatif.

10B – PROGRAMME DE VOIRIE 2017 – ANNULE ET REMPLACE

Vu la délibération du 27 février 2017 d'attribution des marchés de travaux de voirie – programme 2017 ;

Compte tenu du refus de deux entreprises d'assurer partiellement le programme 2017 des travaux de voirie ;

Monsieur Le Maire propose l'annulation de la délibération du 27 février 2017 et de l'autoriser à signer avec les sociétés DELAHAIS FRERES et EUROVIA selon les modalités suivantes :

Lieux des travaux	Nature des travaux	Entreprises retenues	Coût HT
RD 17 rue Bellavoine - du garage à la grille existante	Réparation bords de chaussée	DELAHAIS FRERES	2 792,00 €
RD 17 rue Bellavoine - entrée Gendarmerie	Démolition, terrassement et construction dalle béton	DELAHAIS FRERES	975,00 €
RD 150 entre Marcel Lanoë et propriété Buquet	Réparation de chaussée	DELAHAIS FRERES	747,50 €
SOUS TOTAL DELAHAIS FRERES			4 514,50 €
Rue Lannelongue	Renforcement de chaussée		985,60 €
Chemin des Hâtés VC 7 de la VC1 à la limite Angerville	Revêtement Bicouche	EUROVIA	7 277,25 €

Rue Jacques Béraldi	Réparation bords de chaussée	EUROVIA	2 244,05 €
Rue des jardiniers - de la propriété Lavenu à la propriété Hombert	Réparation bords de chaussée	EUROVIA	392,00 €
Accès Moulin, prolongement rue d'Orléans	Coulis bitumeux	EUROVIA	697,50 €
Rue Dom Lecrocq – de l'église à la RD 17	Coulis bitumeux	EUROVIA	6 254,25 €
Parking derrière La Poste - côté accès PMR	Terrassement	EUROVIA	8 335,20 €
Parking de la Poste	Noue drainante	EUROVIA	979,20 €
Rue Maupassant face CMS	Réparation de chaussée	EUROVIA	704,75 €
Rue d'Orléans	Renforcement de chaussée	EUROVIA	5 654,00 €
Rue de l'Audience (entre RD17 et rue Dom Lecrocq)	Renforcement de chaussée	EUROVIA	1 364,00 €
Rue Marcel Barbay	Renforcement de chaussée	EUROVIA	1 144,00 €
SOUS TOTAL EUROVIA			36 031,80 €
TOTAL PROGRAMME VOIRIE 2017			40 546,30 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- de retenir les entreprises DELAHAIS FRERES et COLAS pour les travaux et coûts indiqués ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer les documents relatifs.

11- ACQUISITION FOURGON - CHOIX DU FOURNISSEUR

Suite à la délibération du conseil municipal du 9 mai 2017 autorisant Monsieur Le Maire à consulter les entreprises afin de réaliser divers travaux complémentaires à l'école G.CUVIER

et, après consultation de celles-ci,

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal les offres reçues et propose au conseil municipal de retenir l'entreprise économiquement la plus avantageuse au regard des critères attendus.

De plus, compte tenu des anomalies relevées par le contrôle technique pour le véhicule RENAULT Express, dont des coûts importants de réparation découlent, et compte-tenu de la proposition de reprise des entreprises, il est proposé au conseil municipal d'autoriser Le Maire à signer les documents nécessaires à la reprise de ce véhicule.

Ainsi, après avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer avec l'entreprise VALMONT AUTOS le devis relatif à l'acquisition d'un fourgon d'occasion de type PEUGEOT Expert garantie 1 an pour un montant total TTC de 12 990 € hors reprise ;
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer les documents nécessaires à la reprise du véhicule RENAULT Express de la commune pour un montant de 600 €.

11A- LUMINAIRES – MISE EN VENTE – AUTORISATION

Monsieur Le Maire indique qu'une quarantaine de luminaires sont stockés aux ateliers municipaux. Ceux-ci n'étant plus utilisés par la commune, il est proposé de les mettre en vente au prix de :

- 5 € pièce les globes
- 10 € pièce les néons

Le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- de vendre les luminaires en l'état moyennant la somme de 5 € pièce le globe et 10 € pièce le néon ;
- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer les documents nécessaires avec l'acquéreur potentiel.

12- ACCUEIL DES PERSONNES AGEES AU SERVICE DE CANTINE SCOLAIRE

Monsieur Le Maire fait part au conseil municipal du projet d'ouverture de la cantine scolaire aux personnes isolées de plus de 65 ans au tarif d'un repas adulte soit 5,93 € afin de créer un échange intergénérationnel.

Ainsi, à l'issue du débat qui s'instaure,

Le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- D'ouvrir le service de cantine scolaire aux personnes isolées de plus de 65 ans durant une période test définie du 1^{er} septembre

- au 31 décembre 2017. A l'issue, en fonction des retours, la décision sera prise de prolonger ou non ce service ;
- Ce service est assuré aux mêmes horaires que les enfants des écoles soit de 12h00 à 13h00 ;
- Les menus, identiques à ceux des enfants, seront affichés sur le panneau d'affichage de la Mairie ;
- Les personnes devront s'inscrire préalablement en Mairie pour commander les repas soit :
 - ✓ le jeudi pour la semaine suivante ;
 - ✓ sinon au plus tard la veille avant 9h00
- Le prix du repas facturé sera celui d'un repas adulte conformément à la délibération du 09 mai 2017, soit 5,93 € le repas ;
- L'accueil des personnes est limité à 10 places par jour.

13- CREATION D'UNE REGIE CANTINE / GARDERIE

Vu le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;
 Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;
 Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant de cautionnement imposé à ces agents ;
 Vu les articles R 1617-1 à R 1617-18 du code général des collectivités territoriales relatif à la création des régies de recettes, d'avances et des régies de recettes relevant des organismes ;
 Vu l'arrêté du 28 mai 1993 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;
 Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 portant adaptation de la valeur en euros de certains montants exprimés en francs ;
 Vu Le décret n°2017-509 du 7 avril 2017 modifiant l'article D.1611-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui fixe le seuil de recouvrement des créances
 Vu l'avis conforme de Madame Le Trésorier de Valmont du 19 juin 2017.

Considérant la nécessité d'encaisser régulièrement le produit des repas servis à la cantine scolaire et du service garderie utilisés occasionnellement par les usagers.

C'est pourquoi, il est donc proposé d'autoriser :

- La création de la régie de recette pour l'encaissement du produit des repas servis à la cantine scolaire et du service garderie utilisés occasionnellement par les usagers.

- Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à la création de cette régie de recettes.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- La création de la régie de recette pour l'encaissement du produit des repas servis à la cantine scolaire et du service garderie utilisés occasionnellement par les usagers.

- de donner délégation à Monsieur Le Maire à signer tous les actes nécessaires à cette création.

14- DECISIONS MODIFICATIVES

Ajustement des dotations de recettes de fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Article (chap.) - Opérations	Montants	Article (chap.) - Opérations	Montants
615221 (011) : Bâtiments publics	6 484,00 €	7411 (74) : Dotation forfaitaire	- 3 599,00 €
		74121 (74) : Dotation de solidarité rurale	10 314,00 €
		74127 (74) : Dotation nationale de péréquation	- 298,00 €
		742 (74) : Dotations aux élus locaux	67,00 €
TOTAL des dépenses	6 484,00 €	Total des recettes	6 484,00 €

Opérations d'ordre – travaux SDE76 éclairage public rue d'Orléans/6394

Travaux réseau éclairage public rue d'Orléans/6394 par le SDE76

Dépenses		Recettes	
Article (chap.) - Opérations	Montants	Article (chap.) - Opérations	Montants
21534 (21) : Réseaux d'électrification	26 396,11 €	238 (23) : avances versées sur commandes	6 883,43 €
		13258 (13) : Autres groupements	19 512,68 €
TOTAL des dépenses	26 396,11 €	Total des recettes	26 396,11 €

15- AMORTISSEMENT DE DEPENSES

Après examen des différents ajustements budgétaires qui s'imposent, le conseil municipal à l'unanimité, DECIDE :

- Le transfert de compte à compte de crédits à l'intérieur de la section d'investissement

pour honorer les dépenses relatives au programme :

Travaux de génie civil des réseaux de télécommunications électroniques, rue d'Orléans/6394
Réalisés par le SDE76 pour le compte de la commune (opération Renfo+EP-2016-2016-76719-6394)

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Travaux réseau télécom rue d'Orléans/6394 par le SDE76

Dépenses		Recettes	
Article (chap.) - Opérations	Montants	Article (chap.) - Opérations	Montants
2041582 (204) : biens mobiliers, mat....	1 745,00 €		
238 (23) : avances versées sur commandes	- 1 745,00 €		
TOTAL des dépenses	- €	Total des recettes	- €

Et indique que les dépenses relatives à cette opération d'un montant total de 1 744,84 € seront amorties sur UNE ANNÉE, à compter du 1^{er} janvier 2018.

16- ACQUISITION MATERIEL VOIRIE POUR ZERO-PHYTO – CHOIX DE L'ENTREPRISE - ET AUTORISATION SIGNATURE CONVENTION AVEC AGENCE DE L'EAU.

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal que l'acquisition du matériel est subventionnée, par décision du 4/11/2016 par l'agence de l'eau.

Cette subvention est prorogée de 6 mois suite à la demande de la commune. Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir autoriser Monsieur Le Maire à autoriser avec l'agence de l'eau les documents nécessaires.

Par ailleurs, après examen des différents devis, la commission travaux et le personnel communal avaient retenu les matériels suivants :

Entreprises	Descriptif	Montant total HT	Montant TTC
NION PARCS ET JARDINS	Aspirateur de feuilles Windy 491 RE	4 400,00 €	5 280,00 €
	Balayeuse ramasseuse urbanet 1500 trainée	12 770,00 €	15 324,00 €
ERSTEN France	DESHERBEUR (UBS HYDRO 13G) moteur Honda 13CV	12 022,00 €	14 426,40 €
BM REMORQUE	Remorque benne double essieux "eduard"	3 532,91 €	4 223,56 €
AUBER AMS	Débrousailluse thermique Stihl FS 460 C-EM	824,00 €	988,80 €
	Tondeuse tractée Viking MB 545 VM	500,00 €	600,00 €
	Taille Haies	450,00 €	540,00 €
TOTAL MATERIEL DE VOIRIE POUR ZERO PHYTO		34 498,91 €	41 382,76 €

Il demande donc au conseil municipal de bien vouloir valider les matériels retenus et de l'autoriser à signer les devis correspondants.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer avec l'agence de l'eau les documents actant de la prolongation du délai d'attribution de la subvention ;
- De retenir les matériels aux prix nommés ci-dessus pour bannir les produits phytosanitaires dans l'entretien de la voirie communale ;
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer les devis correspondants.

17- LUDISPORT – RENTREE 2017 – AUTORISATION ADHESION

Monsieur Le Maire fait part au conseil municipal du courrier de la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral relatif à la mise en place comme chaque année du dispositif Ludisport.

L'objectif est de développer la pratique sportive en milieu rural et notamment de faire découvrir aux enfants âgés de 6 à 11 ans, scolarisés du CP au CM2, la pratique de différentes activités sportives tout en s'amusant.

Monsieur Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'adhésion de la commune à ce dispositif.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- De reconduire l'adhésion au dispositif Ludisport proposé par la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral ;
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer les documents s'y afférents.

18 - QUESTIONS DIVERSES

- ☞ M. Le Maire : fait un retour du conseil d'école dont les points abordés sont les effectifs de la rentrée 2017 ainsi que le devenir des Temps d'Activités Périscolaires
- ☞ M. LAMBERT : précise que les intervenants pour la fête de la musique sont « 3 petites notes » et « Tous Ensemble ». Il indique également que lors du feu d'artifice le 13 juillet, une vente de confiseries sera installée place de la Mairie.
- ☞ M. DEMARE : fait un retour sur la première visite pour le concours des maisons fleuries. Il déplore les remarques désobligeantes de l'un des participants.
M. Le Maire rappelle que les membres du jury sont des volontaires bénévoles et salut leur travail remarquable.
- ☞ Mme VARIN : indique que les cloches de l'église sonnent toutes les nuits vers 00h
M. Le Maire que l'entreprise chargée de la programmation a été contactée et devrait intervenir dans le courant de la semaine.
- ☞ M. DELAHAYE : Alerte sur les dépôts de déchets près des points d'apports volontaires de tri sélectif et notamment à proximité de la Gare et demande à ce que des dispositions pour y remédier soit prises. En effet, cela entraîne la prolifération d'insectes et peut-être à terme de rats pour les habitations à proximité.

M. Le Maire informe que la Communauté d'Agglomération de Fécamp, et auparavant la Communauté de Communes de Fécamp, a été à plusieurs reprises alertée, que des courriers sont envoyés aux personnes dépositaires identifiées.
De plus, chaque semaine, les agents communaux enlèvent un camion de détritus de ces points de tri.
Et, il est prévu, à réception de l'accord de subvention de la DETR, l'achat de caméra de vidéo protection pour verbaliser les contrevenants.

M. DEMARE indique que la Communauté d'Agglomération travaille actuellement sur le sujet et sur la containérisation des particuliers à l'horizon 2018.

- ☞ Mme BELLET : s'adresse à la presse afin que soit rectifié dans la prochaine édition les tarifs de cantine.
- ☞ M. MARECAL : indique que Mme LEPLAY, absente excusée, signale que la grille du cimetière ferme mal.

FIN DE LA SÉANCE à 19h55

